

Enseignants:	Gérard Xavier ; Soldai Aurélie (coordinateur) ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables :	/
Thèmes abordés :	Impôts directs -- Assujettissement à l'impôt des personnes morales -- Revenus imposables -- Transition vers l'impôt des sociétés -- Restructuration des ASBL La fiscalité des collaborateurs -- Dirigeants -- Salariés -- Bénévoles La TVA -- Assujettissement -- Opérations imposables -- Exemptions -- Redevable -- Droit à déduction -- Formalités Droits d'enregistrement, droits de succession, Taxe compensatoire
Acquis d'apprentissage	Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable : -- de maîtriser la fiscalité du secteur non-marchand (fiscalité directe et indirecte) -- d'évaluer les différences ou convergences avec les impôts visant les entreprises du secteur marchand <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit
Méthodes d'enseignement :	Cours magistral
Bibliographie :	La fiscalité des ASBL Editions ANTHEMIS

Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en sciences de gestion, spécialisation fiscalité et expertise comptable (horaire décalé)
Faculté ou entité en charge:	BLSM